

## Compte-rendu des délibérations séance du 18/08/2009

L'an 2009 et le 18 août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de Huit (8), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

**Présents:** M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DELAVAL Armel, DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : DARGENT Hervé, DIDIER Gilles, GRUJARD Marc, MARCHAL Patrick.

**Absents :** MM : CEVALTE Jérôme – **Excusé :** HEINDEL Michel, pouvoir à Mme. DELAVAL Armel.

**Votants : 9**

Date de la convocation : 10/08/2009

Date d'affichage : 10/05/2009

**Secrétaire :** Elu à l'unanimité : **DARGENT Hervé.**

### 1- FORET :

#### - NETTOYAGE DU FOND DE COUPE PARCELLE – 07

Le Maire expose qu'il est nécessaire de poursuivre le nettoyage de la coupe N 07 pour faciliter la reprise des jeunes pousses, que le chantier avait été confié à Mr FATET, que celui-ci ne souhaite plus le poursuivre.

Le Maire propose au CM que le nettoyage se poursuive sur la base d'un contrat (comme pour la parcelle N 40) avec M. RATTIER Arnaud avec une vidange prévue impérativement pour le 15/05/2010. Il est fait lecture de la proposition de contrat.

**LE CM à l'unanimité accepte qu'il soit établi un contrat avec M. RATTIER Arnaud et autorise le Maire à le signer.**

#### - CHABLIS :

Le Maire expose que le CM doit donner son accord sur le fait d'autoriser ou pas le 1<sup>er</sup> Adjoint Marc GRUJARD à délivrer tout chablis, quelque soit l'essence et selon son appréciation en fonction de sa délégation. Il invite celui-ci à expliquer au CM l'intérêt qu'il y a à donner cette autorisation.

**LE CM vote à l'unanimité Pour.**

### 2- SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DES VOSGES :

#### - PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire donne lecture du courrier, de la proposition de délibération demandée par le SMEDV ainsi que des articles principaux du contrat présenté (sans tarifs.)

Le Maire rappelle au CM que la Commune a déjà adhéré à ce système, mais que face à la défaillance du syndicat pour raisons juridiques celle-ci c'est engagée moralement auprès de l'entreprise locale KERN. Que l'entreprise KERN donnant toute satisfaction tant sur le plan technique que sur le plan tarifaire, il n'est pas envisagé de rompre notre engagement.

**Le CM vote à l'unanimité la poursuite des engagements avec l'entreprise KERN.**

### 3- RUE MARCEL PETER:

#### -PASSAGE DU DOMAINE PRIVE AU DOMAINE PUBLIC:

Le Maire expose qu'après la création de la rue Marcel PETER le CM doit délibérer pour que la parcelle ZD.52 (domaine privé de la Commune) devienne domaine public (rue publique).

**LE CM vote à l'unanimité Pour.**

#### **4-- ARCHIVAGE COMMUNAL :**

Le Maire expose que les archives de Commune n'ont pas été rangées ni classées depuis le déménagement de l'école et la réfection de la Mairie en 1997. Qu'elles ont été mises en vrac et sans soins voire par terre dans le nouveau local réalisé pour les recevoir. Le mauvais stockage de nos archives a été constaté par le service des **Archives Départementales** qui a prélevé les archives de plus de 100 ans le 06 mai 2008 et a donc délégué une archiviste Itinérante du service de Gestion pour expertiser et élaborer une solution et pouvoir enfin rédiger le recollement des archives entre ancien Maire et nouveau Maire (document obligatoire)

Il ressort après expertise que le rangement obligatoire de nos archives par un agent du centre de gestion, nécessite un travail de 42 jours à 220€ soit un coût estimé de : **9240€**

Le Maire propose une autre possibilité, celle de faire appel à une personne bénévole, passionnée d'archives et de vieux documents. Dans ce cas la Commune établirait une convention portant entre autre sur la discrétion des données, le respect des documents et l'obligation d'un classement selon la norme.

Le Maire signale qu'il a reçu la candidature de Mme Chantal FEVRE.

Après délibération,

**Le CM vote à l'unanimité pour le choix du bénévole et autorise le Maire à établir une convention et à la signer.**

#### **5 – ACCOMPAGNATEUR SCOLAIRE:**

##### **- PARTICIPATION DES PARENTS :**

Le Maire informe le CM que la liste des enfants de maternelle est en cours. Que la participation des Parents pour 2008/2009 était de 11€ mois sur 10 mois (septembre à juin) que le nombre des enfants de maternelle prenant le bus sera en baisse pour la scolarité 2009/2010 bien que l'on ne connaisse pas encore le nombre exact. Qu'il a demandé à Mme THIRION d'assurer la fonction qu'elle occupait la dernière année scolaire (celle-ci, ayant donné entière satisfaction de l'avis général des Mamans)

Le Maire demande que le prix de **11€** soit maintenu cette année ainsi que la convention Famille/Commune malgré la baisse d'effectifs et demande l'accord du CM pour établir le contrat de travail de Mme THIRION sur des bases identiques à celui de l'an passé.

**LE CM vote pour à l'unanimité.**

#### **6 – MODIFICATIONS BUDGETAIRES :**

##### **- BUDGET EAU :**

Le Maire expose que suite à une facturation d'eau à tort à l'encontre de M. Gilles BARROIS nous avons obligation d'annuler une partie de cette facture.

1 virement de crédit est nécessaire pour annuler ladite facture soit : **366€**

Compte 615 : - 366€

Compte 673 : + 366€

**LE CM vote pour à l'unanimité.**

#### **7 – Questions Diverses :**

##### **- Création d'une Commission extra Communale :**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer une Commission pour la mise en place en outre de la Carte Communale. Ce groupe de travail sera composé de 3 membres du Conseil + le Maire et 2 personnes de l'extérieur.

Le Maire soumet au CM la création de cette commission ainsi que sa composition rappelant que ses personnes doivent impérativement être libres en après-midi pour les réunions de travail.

Mmes. Thérèse JOLY, Jennifer DODDS, M. Hervé DARGENT, le Président pour les membres du Conseil. Mme Marie-Christine HAUTCOEUR, M. Claude JOLY pour les extérieurs, ceux-ci seront nommés par arrêté du Maire.

**LE CM vote pour à l'unanimité.**

##### **- Problèmes d'écoulement des eaux usées Grande Rue :**

Le Maire rappelle que les problèmes d'écoulement des eaux usées perdurent dans la Grande Rue en occasionnant des gênes conséquentes aux Riverains. Que pour estimer les coûts de travaux de réfection il est nécessaire de procéder en accord avec la DDE (l'accord est obtenu) à l'ouverture des tampons sous le revêtement de la chaussée. Les travaux éventuels de réfection ne pourront être effectués qu'en 2010 pour raisons budgétaires.

**- Subventions :**

Le Maire informe le CM que le Conseil Général a accordé la subvention demandée pour la réfection de la réserve incendie soit **1244€** comme convenu.

**- ACHATS :**

Le Maire informe le CM que suite à la casse de notre débroussailleuse il avait effectué l'achat d'une nouvelle pour la somme de **366.57€**.

**- Demandes d'achat :**

Le Maire informe le CM qu'il a été saisi d'une demande d'achat de la vieille tondeuse jaune Stiga et demande l'avis du CM sur la suite à donner à cette demande.

**Le CM à l'unanimité autorise le Maire à procéder à la vente de l'appareil et le charge de négocier le meilleur prix.**

**- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.**

**Le Maire**